Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_30-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29
Vote		
Liste 1 : 22 Liste 2 : 6 Abstention : 1		
Date de la convocation		
7 avril 2026		
N° de la délibération		
2026-30		

L'an 2026, le 13 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 7 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 7 avril 2026.

Présents (28) : M. TROADEC Christian, Maire,

Mmes : Anne-Marie KERDRAON, Isabelle AUFFRET, Hélène GUILLEMOT, Isabelle LE LÉON, Alexandra FRAYSSE, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Valérie LUCAS, Fabienne RICHARD, Catherine BOULANGER, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS,

et MM : Patrice LE DU, Jean-Yves NICOLAS, Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Alan LE BUREL, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Yann MANAC'H, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absent ayant donné procuration : Émilie LUQUEL à Claude PRIGENT

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Anne-Marie KERDRAON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 16 avril 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 16 avril 2026

Conseil d'administration de la régie du centre de congrès - Désignation des 7 représentants de la commune - Désignation de 2 personnes qualifiées

Rapporteur : Serge COUTELLER

Selon les dispositions de l'article L 2121-33 du CGCT, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues au CGCT et les textes régissant ces organismes.

Le centre de congrès est géré par une régie personnalisée à caractère industriel et commercial créée par délibération du conseil municipal du 11 juin 2007.

Selon les statuts de la régie (approuvés par délibération du conseil municipal du 11 juin 2007, modifiés par délibération du 19 novembre 2007 :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_30-DE

- le conseil d'administration de la Régie du centre de congrès est composé de 7 membres issus du conseil municipal et 2 personnalités qualifiées.

- la durée du mandat des administrateurs est fixée à 3 ans à compter de leur désignation. Le mandat est renouvelable sur proposition du Maire au conseil municipal. Il prend fin en cas de renouvellement total du conseil municipal.

Le vote a lieu à bulletin secret. Toutefois, Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin (article L 2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder, par un vote à main levée, à l'élection des 7 administrateurs qui représenteront la commune au sein du conseil d'administration de la régie en charge de la gestion du centre de congrès ces 3 prochaines années.

Par ailleurs, Monsieur Le maire propose de nommer 2 personnes qualifiées : 1 représentant de l'Office des sports et 1 représentant de la culture bretonne.

Deux listes présentent des candidats :

1. Liste « Carhaix ville dynamique et solidaire » :

Serge COUTELLER, Catherine BOULANGER, Fabienne RICHARD, Alexandra FRAYSSE, Christian TROADEC, Jean-Yves NICOLAS, Patrice LE DU

2. Liste « Ensemble pour Carhaix » : Xavier PERCHEC

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à l'élection des 7 représentants du Conseil Municipal et des 2 personnes qualifiées, par un vote à main levée (art L2121-21 du CGCT).

La liste « Carhaix ville dynamique et solidaire » obtient 22 voix.
La liste « Ensemble pour Carhaix obtient 6 voix.
1 Abstention (Julie DENES)

Après en avoir délibéré, sont donc désignés les représentants élus au sein du Conseil d'administration de la régie du centre de congrès tel que présenté ci-dessous :

Serge COUTELLER
Catherine BOULANGER
Fabienne RICHARD
Alexandra FRAYSSE
Christian TROADEC
Jean-Yves NICOLAS
Patrice LE DU

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_30-DE

A l'unanimité, les deux personnes qualifiées ci-dessous :

Patrick POULIQUEN
(Président de l'office des sports)

Marie-Antoinette QUILLEROU

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 14 avril 2026

Le Maire,

Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260416-2026_30-DE